

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS
Séance du 09 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 026-212601249-20250409-CCAS_2025_004-DE

Berger
Levrault

Le neuf avril deux mille vingt-cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 02 avril 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie DUBOIS

PRESENTS (12) : Anne-Marie DUBOIS, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Marie-Claire FAURE, Christine JARGEAT, Marcel DATIN, Patricia DESPESE, Christine PRANEUF, Nicole MARMOLLE, Bernadette GIRAUD, Joëlle RIVOIRE, Sahra ISENMANN.

Absents ayant donné pouvoir (2) : Sylvette MESTRALLET pouvoir à Marie-Claire FAURE, Olivier DE MONTGRAND pouvoir à Anne-Marie DUBOIS.

Absents (3): Françoise CHAZAL, Pierric PAUL, Françoise DELAMONTAGNE.

Marie- Claire FAURE est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

CCAS-2025-004) CCAS VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu les articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° CCAS-2025-75 BIS du 13 février 2025 indiquant que le conseil d'administration du CCAS a pris acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget du CCAS ;

Madame la vice-présidente présente à l'assemblée le budget primitif 2025 dont les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent de la manière suivante :

BP 2025 CCAS ETOILE SUR RHONE		
	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	63 180 €	63 180 €
INVESTISSEMENT	1 000 €	1 000 €
BUDGET TOTAL	64 180 €	64 180 €

Le Budget est voté par chapitres budgétaires. Les tableaux ci-après récapitulent les prévisions budgétaires par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement (montants en €).

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Imputation	Libellé	
60623	Alimentation	1 800,00
60632	Fournitures de petits équipements	300,00
61351	Location matériel roulant	800,00
6232	Fêtes et cérémonie	27 000,00
6281	Concours divers - cotisations	200,00
TOTAL CHAPITRE 011 - charges à caractère général		30 100,00
65134	Aides	27 780,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 500,00
65748	Subventions de fonctionnement associations	3 800,00
TOTAL CHAPITRE 65 - autres charges de gestion courante		33 080,00
Total Dépenses Fonctionnement		63 180,00

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		
Imputation	Libellé	BP 2025 (en €)
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	2 893,32
74748	Subventions et participations/Communes	60 000,00
TOTAL CHAPITRE 74 - Subventions		60 000,00
756	Libéralités reçues	286,68
TOTAL CHAPITRE 75 - autres produits de gestion courante		286,68
Total Recettes Fonctionnement		63 180,00

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
Imputation	Libellé	BP 2025 (en €)
2748	Autres prêts	1 000,00
TOTAL CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières		1 000,00
Total Dépenses Investissement		1 000,00

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		
Imputation	Libellé	BP 2025 (en €)
2748	Autres prêts	1 000,00
TOTAL CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières		1 000,00
Total Recettes Investissement		1 000,00

Après en avoir délibéré

Le conseil d'administration décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 du CCAS

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE

Le 09 avril 2025

La 5ème Adjointe

Anne-Marie DUBOIS

